

leur cause spéciale, un groupe très naturel qu'on est obligé d'accepter aujourd'hui, quelle que soit d'ailleurs la base de classification qu'on ait prise pour guide dans l'étude des maladies de la peau; tantôt elles sont produites par des parasites appartenant à l'ordre végétal, tantôt par des parasites animaux; je commencerai par la description des maladies parasitaires végétales.

§ 1. — MALADIES PARASITAIRES VÉGÉTALES.

La nature parasitaire de ces maladies n'a été éclaircie que depuis peu de temps, depuis la découverte de l'achorion dans le favus, par Schœnlein, en 1839, et du trichophyton dans l'herpès tonsurant, par Malmsten, en 1846; mais ces affections étaient connues depuis longtemps; on en trouve la description dans les plus anciens auteurs, et au treizième siècle, comme elles attaquent principalement les parties pileuses, elles ont été confondues par les médecins arabes, sous le nom de *teignes*, avec les autres maladies graves et rebelles du cuir chevelu. Cette confusion se prolongea longtemps et ne fut même pas évitée par Willan et Bateman, qui remplacèrent seulement le mot *teigne* par l'expression *porrigo*; mais elle fut surtout entretenue par Alibert, lequel, adoptant la doctrine de Turner, qui divisait en 1714 les maladies de la peau en deux grandes classes, les dartres occupant le corps, et les teignes se développant sur le cuir chevelu, admit dans son arbre des dermatoses une classe de maladies teigneuses comprenant toutes les maladies du cuir chevelu depuis l'eczéma jusqu'à la plique. De nos jours, et sous l'influence de Bazin, le mot *teigne* est devenu synonyme de maladie parasitaire du cuir chevelu et du système pileux, maladie due à la présence de végétaux, et par conséquent cette expression s'applique maintenant à une espèce nosologique bien définie.

Ces maladies sont caractérisées habituellement par des éruptions et par des lésions à forme circulaire et circonscrite, à limites bien plus précises qu'on ne le voit dans les différentes variétés de l'eczéma. Les cheveux ou les poils sont toujours altérés, et le microscope permet de reconnaître soit dans le système pileux, soit dans l'épiderme la présence du végétal parasite, cause de l'affection, lequel constitue un signe diagnostique d'une valeur absolue.

La durée des maladies parasitaires est ordinairement longue; même avec les moyens de traitement que nous possédons aujourd'hui, les cheveux tombent, puis repoussent lentement, et quelquefois même, le follicule pileux étant détruit, la maladie se termine par une alopécie partielle ou totale. Les récidives sont assez communes, quelques spores non détruites se développant plus tard et déterminant de nouvelles poussées. La contagion est la seule cause déterminante des maladies parasitaires végétales; elle a lieu par le contact, ou immédiatement par des objets contenant des poussières champignonneuses, ou même par l'atmosphère imprégnée de ces mêmes poussières; mais, pour que le parasite se développe et pour qu'il produise la maladie parasitaire, il est nécessaire que la semence tombe sur un terrain favorable, qui se rencontre principalement chez les jeunes sujets, chez les individus débilités et chez ceux qui présentent les caractères d'un tempérament lymphatique très prononcé. La condition de cet état antérieur, nécessaire au développement de la maladie, explique la difficulté des inoculations expérimentales tentées dans le but d'opérer la transmission artificielle de la maladie et d'autre part l'immunité de certaines personnes exposées aux poussières champignonneuses et résistant à la contagion.

Les connaissances étiologiques relatives à la cause déterminante et à la cause prédisposante des maladies

parasitaires végétales dominant la thérapeutique, laquelle présente deux indications, la première qui consiste dans l'emploi des moyens destinés à détruire le parasite, la seconde qui a pour but de modifier l'état général des malades à l'aide des moyens reconstituants fournis par l'hygiène et par la matière médicale.

Bazin a proposé d'étudier les végétaux parasites et les maladies qui résultent de leur présence dans l'ordre suivant : 1° les végétaux trichophytiques et onychophytiques, ceux qui attaquent les poils ou les ongles ; 2° les végétaux épidermophytiques, ceux qui se développent dans l'épaisseur de l'épiderme, et 3° les végétaux épithéliophytiques, ceux qui atteignent les surfaces épithéliales des membranes muqueuses. Cette division ne peut être conservée, le même champignon attaquant souvent les poils et l'épiderme ; et d'autre part, nous n'avons pas à nous occuper ici des maladies des membranes muqueuses. D'ailleurs le nombre des maladies parasitaires d'ordre végétal n'est pas si grand et les différences qui les séparent ne sont pas si accentuées, qu'il soit nécessaire d'établir entre elles des genres et des espèces ; nous allons donc les décrire successivement en commençant par le favus, la plus grave et la mieux caractérisée de toutes, celle qui peut servir de type aux maladies cutanées causées par les parasites végétaux ; puis nous étudierons la trichophytie, la pelade, le pityriasis versicolor et l'érythrasma. Parmi les maladies épidermophytiques admises par Bazin et désignées aussi par lui sous le nom de *crasses parasitaires*, c'est à tort que cet auteur a admis les éphélides des femmes enceintes, les taches hépatiques et le lentigo. Il n'y a pas de parasites dans ces affections maculeuses que j'ai placées dans la classe des difformités de la peau.

Quelques naturalistes, et en particulier Lowe (1850), Talaruc (1851), Kuhn, de Bary, et quelques médecins, à

tête desquels je placerais Hébra, ont prétendu que les végétaux cryptogamiques trouvés dans les maladies que je viens de nommer, au lieu d'appartenir à des genres différents, n'étaient que des formes particulières du même végétal, lequel n'était lui-même que le champignon de la moisissure, l'*Aspergillus* (1). Il est possible que cette manière de voir soit vraie au point de vue de l'histoire naturelle ; mais, nous constatons de telles différences dans les caractères cliniques de chaque maladie, l'examen microscopique nous permet de reconnaître des variétés morphologiques si accusées entre chaque végétal, que nous n'hésitons pas à considérer chaque maladie que je vais décrire comme une espèce nosologique déterminée ; et d'autre part, pour bien constater cette distinction, j'ajouterai que la contagion et l'inoculation, lorsqu'elle a réussi, ont toujours donné lieu à la production de maladies semblables et identiques à celles d'où provenait le germe.

Une autre difficulté se présente encore : outre les maladies parasitaires que tout le monde admet, on rencontre et on a trouvé, surtout dans ces derniers temps, des productions cryptogamiques et particulièrement des spores, dans plusieurs maladies non réputées parasitaires. C'est ainsi que Malassez a décrit dans certains cas de pityriasis un petit parasite siégeant dans la couche cornée de l'épiderme et auquel il attribue des alopecies durables, que Bærensprung et Vidal ont indiqué la présence d'un cryptogame (*Microsporon minutissimum* Burkhart, *Microsporon anomæon* Vidal), dans quelques érythèmes circonscrits, que Besnier et Balzer ont trouvé également des spores dans les lamelles épidermiques furfuracées de quelques variétés de pityriasis disséminé, que Köbner et Hebra ont décrit l'eczéma marginé comme une affection

(1) Lowe, *On the identity of the Achorion Schönleinii and other vegetable parasites with Aspergillus glaucus* (Annals and Magazine of natural History).

parasitaire. En présence de ces résultats doit-on considérer ces affections comme des maladies parasitaires, je n'hésite pas à répondre par la négation : le cryptogame n'est là que comme accessoire, c'est un produit qui peut être le résultat de la décomposition de certains produits morbides, ou bien un parasite surajouté tout à fait accidentel et qui ne joue aucun rôle dans la genèse de la maladie. Je suis tenté d'en dire autant de l'éléphantiasis des Grecs, maladie dans laquelle on a trouvé récemment la présence d'un micro-organisme particulier; je ne conteste pas son existence, mais son rôle n'est pas encore assez bien déterminé pour qu'on puisse actuellement ranger la lèpre parmi les maladies parasitaires et, au moins provisoirement, je continuerai à la placer dans la classe des maladies diathésiques.

#### 1° Favus.

*Définition.* — Le mot latin *favus* veut dire rayon, gâteau de miel, cellule hexagone dans laquelle les abeilles font leur miel; en pathologie il s'applique à une maladie cutanée caractérisée extérieurement par des croûtes jaunâtres présentant des enfoncements en forme de cupules ou de godets, lesquels se rapprochent de l'apparence d'un gâteau de miel. La même maladie a été désignée sous le nom latin de *tinea* (*tinea vera* Lorry), par les expressions de *teigne*, de *teigne faveuse*, de *porrigo* (Willan et Bateman); le nom de *favus* ou de *teigne faveuse* est celui qu'on emploie presque exclusivement aujourd'hui pour indiquer une maladie cutanée contagieuse, siégeant principalement au cuir chevelu, mais pouvant affecter toutes les régions, caractérisée par des croûtes affectant dans leur origine une couleur jaune, par une disposition en godets et amenant une modification profonde des cheveux et des poils, et même leur chute,

laquelle maladie est due à la présence, dans certains éléments de la peau, d'un cryptogame particulier, qu'on appelle en histoire naturelle *Achorion Schænleinii*.

*Historique.* — La teigne faveuse paraît avoir été inconnue des médecins grecs et latins, qui l'ont confondue avec les achores et les autres éruptions du cuir chevelu; ce sont les médecins arabes qui paraissent l'avoir notée pour la première fois comme une maladie distincte. Avicenne, Rhazes, Avenzoar, Haly Abbas, l'ont décrite sous les noms de *sahafati*, *safathin*, *albathin*. De ces deux dernières expressions, suivant Lorry (1), on a emprunté plus tard la dernière syllabe pour faire les mots *thin*, *tineum*, *tinea*. C'est en effet sous le nom de *tinea* (en français teigne) que nous voyons la maladie qui nous occupe désignée par Gordon, Arnaud de Villeneuve, Guy de Chauliac, Ambroise Paré et plus tard par Lorry. Mais, tout en donnant dans leurs descriptions les principaux caractères de la teigne faveuse, savoir la couleur jaune des croûtes, la disposition en godets, l'odeur spéciale, tous ces anciens auteurs, à l'exception de Lorry, ont confondu cette maladie avec les autres affections du cuir chevelu, et particulièrement avec le pityriasis, l'eczéma et l'impétigo, et cette confusion était telle, qu'en 1714 Turner proposait de diviser les maladies chroniques de la peau, suivant leur siège, en deux grandes classes, celles du corps étant comprises sous le nom commun de darts, celles du cuir chevelu étant réunies sous le nom de teignes. Cette confusion entre la teigne faveuse, la vraie teigne (*tinea vera* de Lorry) et les autres maladies de la tête ne fut pas évitée par Alibert (2), ni même par Willan et Bateman (3). Willan, trouvant avec raison que

(1) Lorry, *De morbis cutaneis*. Parisii, 1777, p. 455.

(2) Alibert, *Monographie des dermatoses*. Paris, 1832.

(3) Bateman, *Practical Synopsis of cutaneous Diseases according to the arrangement of Willan*. London, 1813; 7<sup>th</sup> edit., 1829.